

**Entente Canada-Ontario
sur le marché du travail
visant les personnes handicapées**

Rapport annuel de 2008-2009

Le 3 février 2010

TABLE DES MATIÈRES

Message de Madeleine Meilleur, ministre des Services sociaux et communautaires	3
Introduction	4
 Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires	
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – soutien de l'emploi	6
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – prestation liée à l'emploi.....	6
Programmes d'assistance au travail	7
Initiative de traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail.....	7
Initiative d'aide à l'intégration communautaire	9
 Graphiques :	
Participation au marché du travail.....	10
Gains des personnes handicapées.....	11
 Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.....	13
Programmes de santé mentale communautaires.....	14
Services d'auxiliaires	18
 Graphique :	
Plus haut niveau de scolarité atteint	20
 Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	
Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés	21
Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution	21
Services auxiliaires pour les étudiants	21
Programme d'aide à l'apprentissage	22
Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays	23
 Section 4 :	
Dépenses de programmes.....	24
Perspectives d'avenir	25

Message de Madeleine Meilleur, ministre des Services sociaux et communautaires

Au nom du gouvernement de l'Ontario, je suis heureuse de présenter notre rapport annuel de 2009 sur les programmes et les services dont les coûts sont partagés aux termes de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

Les programmes liés à l'emploi qui sont résumés dans le présent rapport et dont les coûts sont partagés aux termes de cette entente ne sont qu'un des volets des efforts que nous déployons pour éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées se heurtent dans le milieu de travail.

Notre gouvernement continue d'appuyer des programmes qui améliorent les possibilités pour les personnes handicapées. Grâce à notre *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, nous élaborons les normes en matière d'accessibilité qui nous permettront d'atteindre notre objectif de rendre la province accessible d'ici 2025.

Notre première norme, qui porte sur les services à la clientèle, a désormais force de loi. Quatre autres normes sont en voie d'élaboration, dont une norme relative à l'emploi. Cette norme contribuera encore davantage à faire tomber les obstacles pour les personnes handicapées dans le milieu de travail.

En 2009, l'Ontario a réalisé des progrès remarquables. Plus de 200 personnes réparties sur cinq comités ont travaillé d'arrache-pied à élaborer les propositions suivantes de normes en matière d'accessibilité :

- Les propositions de normes dans les domaines du transport, de l'information et des communications et de l'emploi ont été soumises aux fins d'étude;
- Le comité sur le milieu bâti a publié une première proposition de norme pour examen public.

Une meilleure accessibilité, c'est bon pour les affaires et pour l'Ontario. Nous savons que l'accessibilité ne peut se produire du jour au lendemain, mais nous réalisons de véritables progrès aujourd'hui en vue de changer la vie des personnes handicapées de la province.

Madeleine Meilleur
Ministre des Services sociaux et communautaires

Introduction

L'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) a été signée en mai 2004. Aux termes de cette entente, le Canada et l'Ontario partagent les coûts de programmes liés à l'emploi qui sont destinés aux personnes handicapées et financés par l'intermédiaire du ministère des Services sociaux et communautaires, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

En vertu de cette entente, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à présenter chaque année un rapport sur les programmes et les services financés aux termes de l'entente. Le gouvernement de l'Ontario publie un rapport annuel soulignant les réalisations de l'Ontario en vue d'aider les personnes handicapées à avoir accès aux outils dont elles ont besoin pour obtenir un emploi intéressant et le conserver.

Cette entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées a pour but d'améliorer la situation des personnes handicapées sur le plan de l'emploi et vise ainsi les objectifs suivants :

- améliorer l'employabilité des personnes handicapées;
- accroître les possibilités d'emploi offertes aux personnes handicapées;
- tirer parti des connaissances actuelles dans les domaines de la recherche, des meilleures pratiques, des méthodes de collecte de données et d'évaluation des programmes.

Le document intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées* a traduit la volonté des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de réaliser leur vision commune visant l'intégration complète des personnes handicapées dans leurs collectivités et la société.

L'emploi est l'un des piliers de l'intégration complète des personnes handicapées dans la société. Un grand nombre de personnes handicapées peuvent et désirent travailler, mais elles continuent de se buter à des obstacles qui les empêchent de s'épanouir pleinement.

Le rapport annuel de cette année présente un aperçu de chacun des programmes dont les coûts sont partagés aux termes de cette entente, des données relatives aux indicateurs sociaux et des données sur la clientèle. Il souligne les réalisations accomplies par les personnes handicapées grâce aux programmes et aux services offerts en Ontario.

Sources des données

Le rapport de référence sur l'EMTPH de 2003-2004 comprenait des données sur les indicateurs sociaux tirés de l'Enquête sur la participation et les limitations

d'activités. Cette enquête est menée tous les cinq ans. Les rapports annuels de 2004-2005, de 2005-2006, de 2006-2007 et de 2007-2008 ont fait appel à une autre importante enquête de Statistique Canada, soit l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), pour présenter les indicateurs sociaux. Le rapport annuel de 2008-2009 utilise aussi les données de l'EDTR, car cette enquête a lieu chaque année et elle constitue une riche source de renseignements sur le revenu, l'emploi, l'éducation et d'autres sujets concernant la population adulte canadienne. L'un des aspects intéressants de l'EDTR est qu'elle suit les mêmes personnes pendant une certaine période, permettant ainsi, dans certains cas, de dégager des tendances.

Il importe également de ne pas oublier que les données de l'EDTR sont influencées par une vaste gamme de facteurs qui dépassent le cadre de l'EMTPH. Étant donné que les indicateurs sociaux généraux n'indiquent pas dans quelle mesure les initiatives liées à l'EMTPH influent sur les tendances, il faut faire preuve de prudence au moment de tirer des conclusions sur le lien entre les données et l'efficacité des programmes et des services financés aux termes de l'entente. En outre, comme les données sont le fruit de déclarations volontaires, elles pourraient ne pas être complètes.

Partage des coûts aux termes de l'entente

Aux termes de l'EMTPH Canada-Ontario, le gouvernement fédéral a accepté d'assumer jusqu'à 50 p. cent du coût des programmes et des services qui répondent aux objectifs de l'entente, à concurrence de 76,4 millions de dollars.

En 2008-2009, l'Ontario a dépensé quelque 189,4 millions de dollars pour les programmes et les services financés aux termes de l'EMTPH. La contribution fédérale a été de 76,4 millions de dollars.

Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires

➤ Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – soutien de l'emploi

Le volet du soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) offre de l'aide liée à l'emploi aux personnes handicapées qui sont intéressées à se préparer à un emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi soumis à la concurrence. Le soutien de l'emploi met l'accent sur l'élimination des obstacles que doivent surmonter les personnes handicapées qui souhaitent trouver un emploi soumis à la concurrence.

Les clients admissibles doivent être âgés de 16 ans ou plus, avoir un handicap important qui est permanent ou récurrent et qui devrait durer au moins un an, le handicap constituant un obstacle important à un emploi soumis à la concurrence.

En avril 2006, le volet du soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées est passé d'un programme basé sur les dépenses à un programme financé en fonction des résultats. Ainsi, les fournisseurs de services reçoivent désormais des fonds en fonction de leur succès à trouver un emploi pour les clients et à faire en sorte qu'ils y restent. De plus, les fournisseurs de services peuvent fournir les mesures de soutien dont les employeurs ont besoin pour embaucher et garder les clients handicapés.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 5 024 clients ont commencé à bénéficier du programme, ont obtenu les services d'un fournisseur et ont travaillé en vue d'obtenir un emploi.
- ✓ 2 971 clients ont pu obtenir un emploi.
- ✓ 447 clients confrontés à une crise au travail ont réussi à conserver leur emploi.

➤ Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – prestation liée à l'emploi

Le volet du soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre une prestation liée à l'emploi de 100 \$ par mois aux bénéficiaires du POSPH qui ont un emploi ou un revenu net positif d'un travail indépendant, afin de les aider à assumer les coûts liés au travail.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ une moyenne mensuelle de 5 198 bénéficiaires du POSPH admissibles ont reçu des prestations liées à l'emploi.¹

➤ Programmes d'assistance au travail

Les programmes d'assistance au travail aident les personnes handicapées qui ont besoin d'aide supplémentaire pour s'adapter à un emploi, qu'il s'agisse pour elles de s'adapter matériellement au milieu de travail, de pouvoir composer avec de nouveaux facteurs de stress et défis dans leur emploi ou simplement de s'habituer aux exigences quotidiennes du travail.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 2 638 personnes ayant une déficience intellectuelle ont bénéficié des programmes d'assistance au travail.
- ✓ 545 personnes ont pu conserver leur emploi grâce au soutien fourni.
- ✓ 302 personnes occupaient un emploi à temps plein lorsque leur programme d'assistance au travail a pris fin, et 127 autres occupaient un emploi à temps partiel.

➤ Initiative de traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail

L'Initiative de traitement de la toxicomanie (ITT) du programme Ontario au travail vise notamment à améliorer l'employabilité en facilitant l'accès à un traitement lorsque la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi. Bon nombre de participants à l'ITT doivent surmonter plus d'un obstacle à l'emploi.

Le programme comporte trois volets : dépistage, évaluation et traitement de la toxicomanie. Les personnes sont orientées vers ces services lorsqu'elles en font volontairement la demande ou qu'il y a de bonnes raisons de croire que la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi. Les agents chargés des cas dirigent les participants vers des spécialistes du programme Ontario au travail qui réalisent un processus de dépistage. Les participants sont ensuite orientés vers un organisme communautaire de lutte contre la toxicomanie aux fins d'évaluation et de traitement.

À la fin de 2008, l'ITT avait été instaurée dans 15 municipalités ainsi que dans trois communautés des Premières nations (chippewa de Nawash, Wikwemikong et M'Chigeeng).²

¹ Nota : Une part des prestations accordées par le POSPH est réclamée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Le montant précédemment mentionné ne représente que les bénéficiaires ayant reçu la prestation liée à l'emploi dans le cadre des bénéfices dont les coûts sont partagés aux termes de l'EMTPH.

Les personnes recevant du soutien du revenu du POSPH peuvent aussi participer volontairement au programme.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 4 623 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ Bien que les statistiques sur l'emploi concernant les clients de l'ITT aient été difficiles à établir à partir du Système d'information sur la gestion du ministère, une enquête auprès des 15 municipalités indique que 16 p. cent des participants à l'ITT ont obtenu un emploi ou ont conservé leur emploi grâce au soutien des programmes ou des services.³

Comme les participants de l'ITT doivent affronter un plus grand nombre d'obstacles que les autres bénéficiaires du programme Ontario au travail, ils ont souvent besoin d'une longue période de stabilisation avant de pouvoir travailler. Par conséquent, bon nombre visent l'obtention d'un emploi intéressant en augmentant graduellement leur employabilité à l'aide de services d'aide à l'emploi et en travaillant à temps partiel. De nombreux participants de l'ITT ont commencé à travailler plus d'heures, ce qui leur a permis d'augmenter leurs gains tout en demeurant bénéficiaires du programme Ontario au travail.

En 2007, on a effectué une analyse des données provisoires. Cette analyse englobait tous les participants à l'ITT qui ont été acheminés vers le programme et qui ont été acceptés à l'un des neuf premiers emplacements au cours de 2005. Le suivi a été fait pendant une année entière, soit jusqu'en décembre 2006. Voici les résultats obtenus :

- ✓ Avant l'ITT, 14 p. cent des participants à l'ITT touchaient des gains; après un an de participation à l'ITT, ce pourcentage est passé à 28 p. cent.
- ✓ 86 p. cent des participants à l'ITT ont vu leurs gains mensuels moyens augmenter au cours de l'année; ceux qui touchaient déjà des gains lorsqu'ils ont commencé à participer à l'ITT ont vu ceux-ci augmenter de 105 p. cent après un an au sein du programme.
- ✓ En conséquence, on a observé une diminution de 13 p. cent de l'aide financière mensuelle moyenne pour ce groupe comparativement à l'aide financière reçue avant la participation à l'ITT.

Ces résultats indiquent clairement qu'on a atteint l'un des principaux objectifs de l'ITT, qui est d'améliorer l'employabilité des participants et de réduire l'aide financière globale accordée.

*Nota : Comme cela a été déterminé auparavant, 75 p. cent des coûts liés à l'Initiative de traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail font

² Les coûts des programmes ITT offerts dans les communautés des Premières nations ne sont pas partagés aux termes de l'EMTPH puisque puisqu'en vertu de la Convention sur le bien-être des Indiens de 1965, les dépenses sont partagées avec le gouvernement fédéral.

³ Nota : les réponses obtenues proviennent de 10 des 15 municipalités.

l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH. Les dépenses au titre de l'ITT correspondent approximativement à la part des dépenses destinée au soutien de l'emploi.

➤ **Initiative d'aide à l'intégration communautaire**

En 2005-2006, le gouvernement de l'Ontario a établi l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire visant à accroître les possibilités pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont quitté l'école et cherchent des soutiens à la participation communautaire. Dans le cadre de cette initiative, on accorde des fonds pour des activités convenant à diverses capacités fonctionnelles, en faisant appel à des partenariats communautaires. Les participants sont exposés à un large éventail d'expériences en vue d'atteindre leur objectif de vivre en tant qu'adultes dans la collectivité. L'un des principaux buts de l'initiative est d'améliorer la qualité de la participation à la vie dans la collectivité en fournissant du soutien qui met l'accent sur les objectifs, les activités professionnelles et la participation communautaire de la personne.

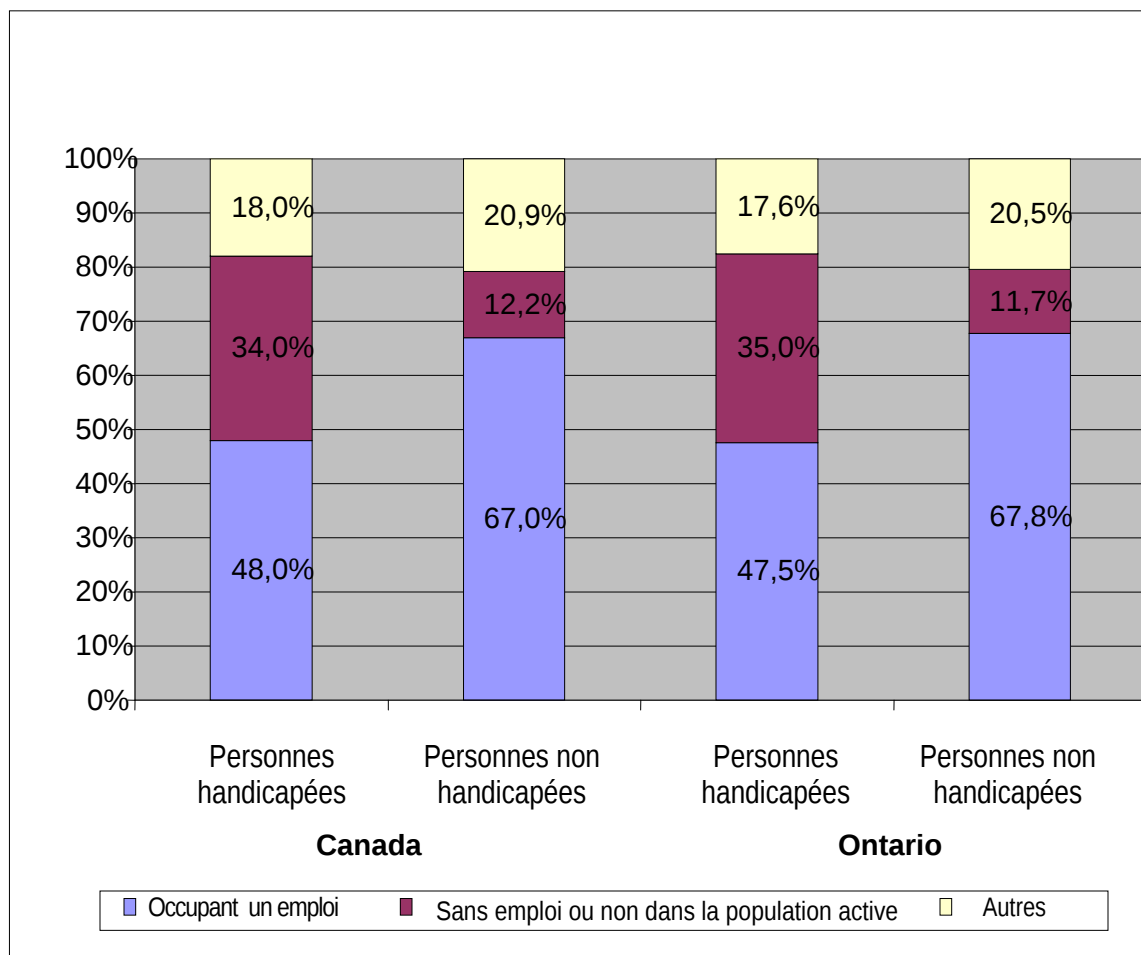
Activités en 2008-2009 :

- ✓ 3 221 personnes ont participé aux programmes Fondations⁴, 1 388 d'entre elles à temps plein.
- ✓ Depuis l'établissement de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire, 2 351 personnes ont reçu des services dans le cadre de cette initiative.

*Nota : Comme cela a été déterminé auparavant, 60 p. cent des dépenses totales liées à l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH.

⁴ En septembre 2005, les gens accédaient aux programmes Fondations par l'entremise de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire.

Participation au marché du travail⁵



Source : Statistique Canada, 2007. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2007.

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus élevé de personnes handicapées ne font pas partie du marché du travail en Ontario et au Canada, comparativement au reste de la population.

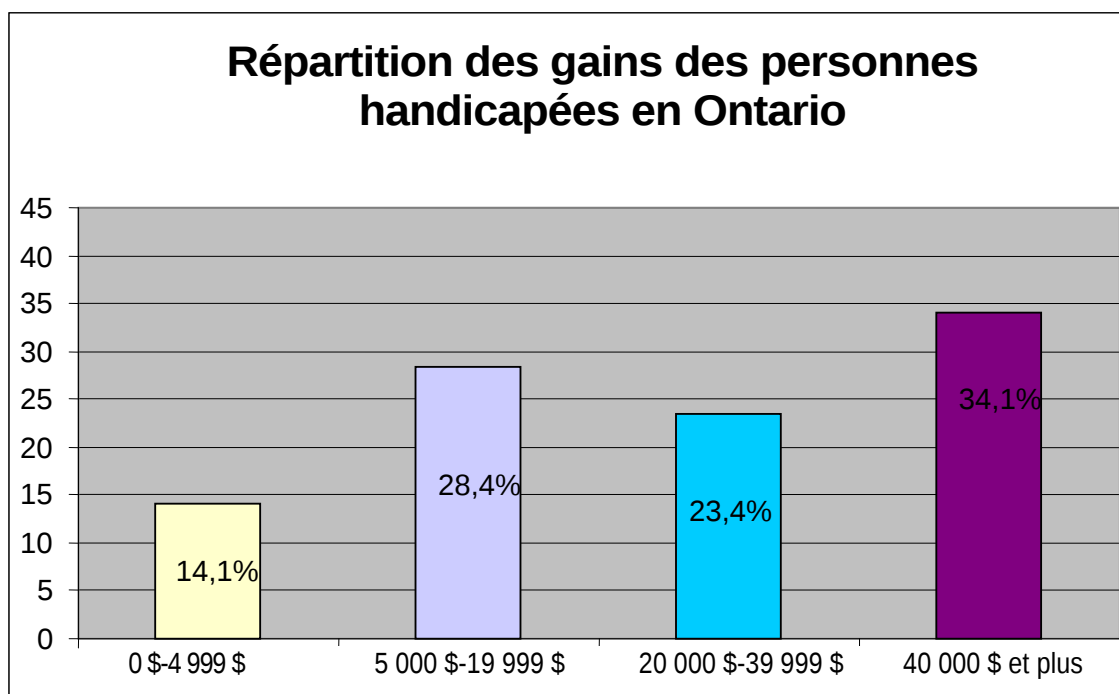
⁵ Taux d'emploi des personnes de 16 à 64 ans. Occupant un emploi : personnes ayant un emploi à plein temps pendant toute l'année. Autres : personnes occupant un emploi à temps partiel ou pendant une partie de l'année et celles n'ayant pas répondu à la question. Cette façon de procéder fournit un portrait prudent ou quelque peu sous-estimé de la situation d'emploi globale.

Gains des personnes handicapées⁶

Un nombre disproportionné de personnes handicapées en Ontario, comme dans le reste du pays, n'ont pas de gains d'emploi. En 2007, 63 p. cent des personnes handicapées en Ontario ont indiqué avoir touché des gains provenant d'un emploi, alors que ce pourcentage était de 87 p. cent chez les personnes non handicapées.

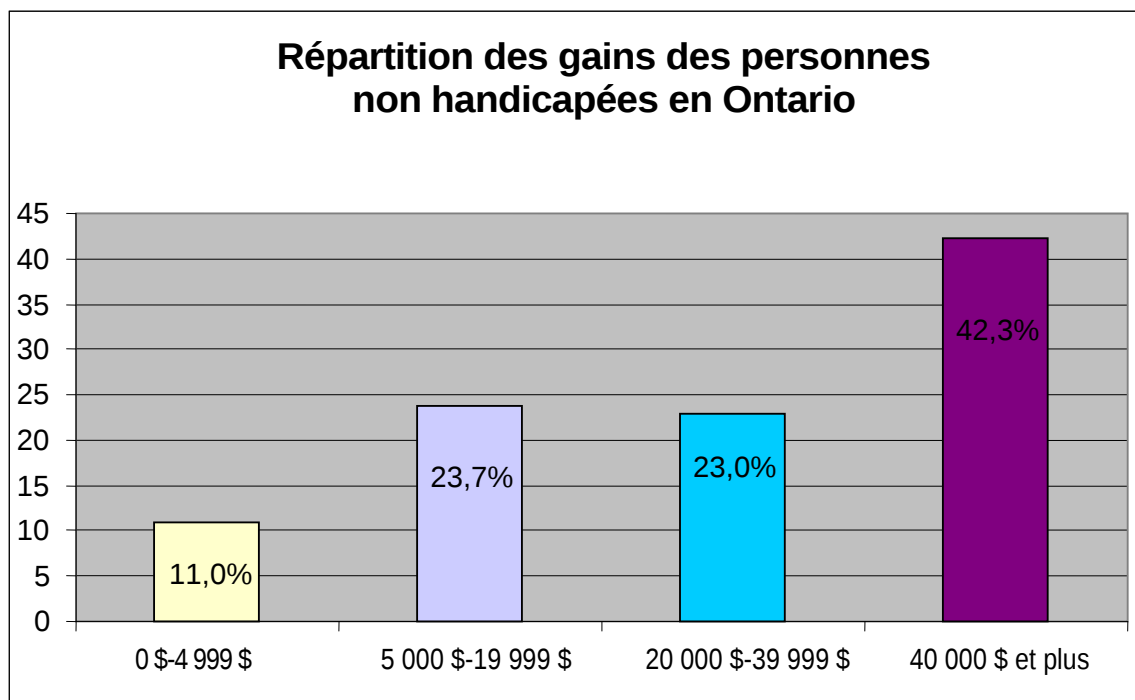
Dans le cas des personnes qui travaillent, les gains moyens sont moins élevés chez les personnes handicapées que dans le reste de la population. En 2007, les gains moyens des personnes handicapées de l'Ontario qui travaillaient étaient de 35 100 \$, et ils étaient de 44 000 \$ chez les personnes non handicapées.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des revenus dans le cas des personnes handicapées et non handicapées qui ont touché un revenu d'emploi en 2007 en Ontario. Un plus grand pourcentage de personnes handicapées touchent des gains de 4 900 \$ ou moins que les personnes non handicapées. En outre, un plus faible pourcentage de personnes handicapées touchent des gains de 40 000 \$ ou plus que les personnes non handicapées.



Répartition des gains des personnes handicapées de 16 à 64 ans en Ontario. Source : Statistique Canada, 2007. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2007.

⁶Toutes les données sur les gains de la présente section portent sur des personnes de 16 à 64 ans. Les gains désignent tout revenu gagné grâce à un emploi, y compris grâce à un travail indépendant. Ils n'incluent pas les revenus provenant de l'aide sociale, de placements, etc.



Répartition des gains des personnes non handicapées de 16 à 64 ans en Ontario.
Source : Statistique Canada, 2007. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2007.

Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

➤ **Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie**

Les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sont financés par la Direction de la santé mentale et des dépendances du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Tous les programmes sont financés grâce à des paiements de transfert à des organismes indépendants. Ces services comprennent :

- Les services non médicaux de gestion du sevrage qui permettent aux clients de recevoir d'autres services appartenant au continuum de traitement de la toxicomanie.
- Les services offerts hors établissement, notamment le counseling et les programmes individuels, de groupes et de jour ou de soir visant à aider les personnes à acquérir les compétences voulues pour gérer leurs toxicomanies ainsi que les problèmes et les modes de vie qui en découlent. Les services d'évaluation, souvent offerts ailleurs qu'en établissement, comprennent une évaluation approfondie de la capacité de la cliente ou du client à terminer avec succès un traitement de toxicomanie et l'orientation vers le type de services susceptible de lui offrir le traitement lui convenant le mieux. L'Ontario a adopté des outils d'évaluation normalisés pour la totalité de la clientèle et des programmes.
- Les services en établissement, notamment ceux qui visent à aider les clients à acquérir les compétences leur permettant de gérer leurs toxicomanies et les problèmes qui en découlent, afin de maintenir un mode de vie sans alcool ou drogue. Les centres de réadaptation pour toxicomanes offrent des programmes de traitement de la toxicomanie ainsi que des programmes pratiques comme l'initiation à la vie quotidienne et la formation préprofessionnelle.

Le principal objectif de tous les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie est d'aider les personnes qui ont un emploi à maintenir leur situation professionnelle et celles qui sont sans emploi, à participer à des programmes d'initiation à la vie quotidienne et de formation préprofessionnelle, favorisant ainsi leur employabilité.

Activités en 2008-2009 :

Données sur les clients sans double compte

(Reports et nouvelles admissions – personnes traitées du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 dans un programme de lutte contre la toxicomanie – organismes de l'EMTPH)

2008-09	Services hors établissement	Services en établissement**	Gestion du sevrage***
Nombre de personnes (sans double compte) recevant des services	47 351	8 632	16 846
Nombre de personnes ayant un travail lors de leur admission*	22 761	2 689	5 725
Nombre de personnes ayant reçu leur congé en 2008-2009	29 760	6 159	14 958
Nombre de personnes ayant reçu leur congé parce qu'elles ont mené à bien leur plan de services	15 222	4 034	7 870

* *Emploi (à son compte) à temps plein ou partiel, ainsi que les étudiants et le recyclage*

** *Comprend les foyers de réadaptation (logement avec services de soutien)*

*** *Comprend les services de gestion du sevrage communautaires et en établissement*

Nota : Les chiffres ci-dessus sont basés sur le nombre de clients recevant un traitement de la toxicomanie dans un organisme visé par l'EMTPH sur le partage des coûts. Les données ont été compilées par le DASIT (Drogue et alcool – Système d'information sur le traitement), un système provincial d'information sur la clientèle.

Prière de noter que 21,3 p. cent des dépenses totales des programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH, comme cela a été déterminé auparavant.

➤ Programmes de santé mentale communautaires

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée finance divers programmes offrant des services liés à l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale grave. Les services sont fournis directement, dans les hôpitaux psychiatriques provinciaux, ou par l'intermédiaire d'organismes tiers, notamment les hôpitaux généraux et les organismes communautaires offrant des services de santé mentale.

Les composantes clés suivantes du soutien de l'emploi sont offertes dans les divers milieux décrits précédemment :

- *Mesures de soutien pour la poursuite des études et le maintien de l'emploi*

Ce service a pour but d'offrir une aide aux clients pour leur permettre de conserver leur emploi ou de poursuivre leurs études.

Les principaux services sont la sensibilisation aux problèmes auxquels sont confrontés les clients, les employeurs et les collègues de travail ou la recherche de solutions à ceux-ci et la défense des intérêts des clients pour s'assurer qu'ils ont accès aux mesures de soutien communautaires voulues, notamment en matière de revenu, de logement, de counseling et d'avantages sociaux médicaux.

- *Développement et création d'emplois et liaison avec les employeurs*

Ce service vise à augmenter les perspectives d'emploi globales offertes aux clients et à améliorer leur accès à celles-ci. Les perspectives d'emploi comprennent les emplois temporaires et les emplois permanents rémunérés.

Des emplois peuvent être créés par l'entremise d'une entreprise innovatrice exploitée par des clients, d'une entreprise parrainée par un organisme ou de tout autre type d'entreprise. Des services de liaison, d'éducation et de soutien sont offerts aux employeurs qui pourraient souhaiter engager des personnes ayant une maladie mentale.

- *Perfectionnement des compétences, formation et éducation*

Pour acquérir les compétences générales ou techniques dont ils ont besoin pour réussir dans leur recherche d'emploi ou pour atteindre leurs objectifs éducatifs, les clients participent à des programmes de perfectionnement des compétences, de formation et d'éducation.

Les principaux services offerts incluent l'enseignement de compétences générales, par exemple celles qui consistent à se préparer pour le travail ou à s'entendre avec ses collègues, ainsi que l'enseignement de compétences techniques particulières comme le fonctionnement d'une caisse enregistreuse ou d'un logiciel. Ces services peuvent être fournis grâce au bénévolat, à de la formation particulière au poste de travail dans des placements temporaires rémunérés ou non auprès d'employeurs, ou dans le cadre de programmes éducatifs ou d'apprentissage.

- *Formation professionnelle en cours d'emploi*

La formation professionnelle en cours d'emploi vise à permettre à une personne d'acquérir des compétences générales ou techniques pendant qu'elle occupe un emploi permanent rémunéré.

La formation peut être offerte par une formatrice ou un formateur en milieu de travail, par une surveillante ou un surveillant ou par une ou un collègue dans une entreprise locale, une entreprise exploitée par la cliente ou le client ou une entreprise parrainée par un organisme.

- *Recherche d'emploi et placement*

Les programmes d'acquisition des techniques de recherche d'emploi enseignent comment établir un curriculum vitae et se comporter au cours d'une entrevue. Dans le cadre des programmes de placement, on fait des démarches auprès d'employeurs éventuels, on s'efforce d'apparier les clients aux emplois et on les aide à se préparer aux entrevues d'emploi. Les organismes et les programmes peuvent offrir l'une ou l'autre de ces composantes essentielles du soutien de l'emploi ou les deux à la fois.

- *Planification à l'emploi et counseling professionnel*

La planification à l'emploi et le counseling professionnel visent à aider les personnes à établir un plan de carrière ou d'emploi qui mène soit à des études plus poussées, soit à l'entrée sur le marché du travail.

Une évaluation approfondie des aptitudes, des capacités et des intérêts ainsi que du marché du travail local précède l'établissement d'un plan d'emploi.

- *Soutien à l'éducation*

Le soutien à l'éducation aide les clients à se fixer un but professionnel, qui peut comporter la recherche d'un emploi ou la poursuite des études.

Le soutien à l'éducation peut prendre la forme de diverses activités comme l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement ou le rattrapage scolaire et des séances de planification professionnelle.

- *Formation au leadership*

La formation au leadership enseigne aux clients des services de santé mentale les compétences dont ils ont besoin pour assumer un rôle de chef de file en vue de créer et de diriger des entreprises innovatrices qu'ils exploitent eux-mêmes ou des entreprises parrainées par un organisme.

Cette formation peut comporter un mentorat et l'observation au poste de travail ou l'enseignement de techniques de développement

communautaire aux personnes clientes ou survivantes. L'expertise des employeurs locaux représente une ressource précieuse pour la formation au leadership.

▪ **Programmes liés à l'emploi offerts dans les hôpitaux psychiatriques provinciaux**

Les services suivants sont offerts dans les hôpitaux psychiatriques aux patients hospitalisés et en consultation externe : perfectionnement des compétences et formation, placement dans un emploi, développement et création d'emplois, planification à l'emploi et counseling professionnel, et formation professionnelle en cours d'emploi, conformément aux descriptions précédentes. L'objectif de ces programmes est d'aider les personnes ayant une maladie mentale grave à se préparer à un emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 86 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 46 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- ✓ 35 clients ont obtenu un emploi et 52 clients ont conservé leur emploi grâce au soutien des programmes ou des services.

▪ **Assistance en milieu de travail**

L'assistance en milieu de travail et d'autres services liés à l'emploi sont offerts par une gamme d'organismes et d'entreprises de la collectivité qui cherchent à répondre aux besoins des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises parrainées par des organismes appartiennent à des organismes de santé mentale et sont exploitées par eux dans le but de favoriser la réadaptation et l'emploi des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises de ce type offrent aux clients des emplois pour lesquels ils touchent au moins le salaire minimum.

En outre, certains organismes communautaires fournissent exclusivement des mesures de soutien de l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale, alors que d'autres offrent des services supplémentaires comme la prise en charge des cas, qui peut comporter une composante de soutien de l'emploi. L'objectif général de ces programmes est d'accroître l'employabilité en aidant les personnes à se préparer à un emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 2 609 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 590 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.

✓ 767 clients ont obtenu un emploi et 522 clients ont conservé leur emploi.

▪ **Soutien à l'éducation**

Les programmes de soutien à l'éducation sont offerts dans le cadre du système de collèges communautaires. Ces programmes sont offerts aux personnes ayant une maladie mentale grave qui veulent poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Les services offerts comprennent l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement scolaire, la planification de carrière et le soutien sur place. Ces programmes ont pour objectif d'aider les personnes à se fixer un but professionnel.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 289 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 117 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- ✓ 36 clients ont obtenu un emploi et 4 clients ont conservé leur emploi.

▪ **Entreprises innovatrices exploitées par les clients**

Des entreprises innovatrices sont créées et exploitées par du personnel composé de clients. Ces entreprises offrent des emplois à temps plein ou à temps partiel qui sont rémunérés au moins au taux du marché. Les services offerts comprennent le développement de l'emploi, l'adaptation à l'emploi, le placement et l'assistance en milieu de travail. Des possibilités de développement du travail indépendant sont également offertes aux clients qui veulent gagner un revenu comme travailleur autonome à contrat.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 175 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 20 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- ✓ 130 clients ont obtenu un emploi et 1 client a conservé son emploi.

➤ **Services d'auxiliaires**

Ce programme vise à aider les personnes ayant un handicap physique qui ont besoin de services d'auxiliaires, notamment un soutien au travail afin de conserver leur emploi rémunéré ou un soutien en vue de suivre un programme d'éducation des adultes menant à un diplôme ou à un certificat.

Les services d'auxiliaires incluent ce qui suit :

- Levage et transfert;
- Habillage et déshabillage;

- Aide dans la salle de bains – toilette, vidage du sac collecteur d'urine, bain et lavage;
- Aide pour manger;
- Autres activités visant à aider une personne à se préparer pour le travail ou la salle de classe.

Critères d'admissibilité

- Être assuré aux termes de la *Loi sur l'assurance-santé de l'Ontario*;
- Avoir 16 ans ou plus;
- Être capable de diriger ses services personnels de soutien et d'aide familiale;
- Avoir des besoins auxquels aucun autre programme ou service ne peut répondre.

Les services d'auxiliaires sont fournis selon trois volets :

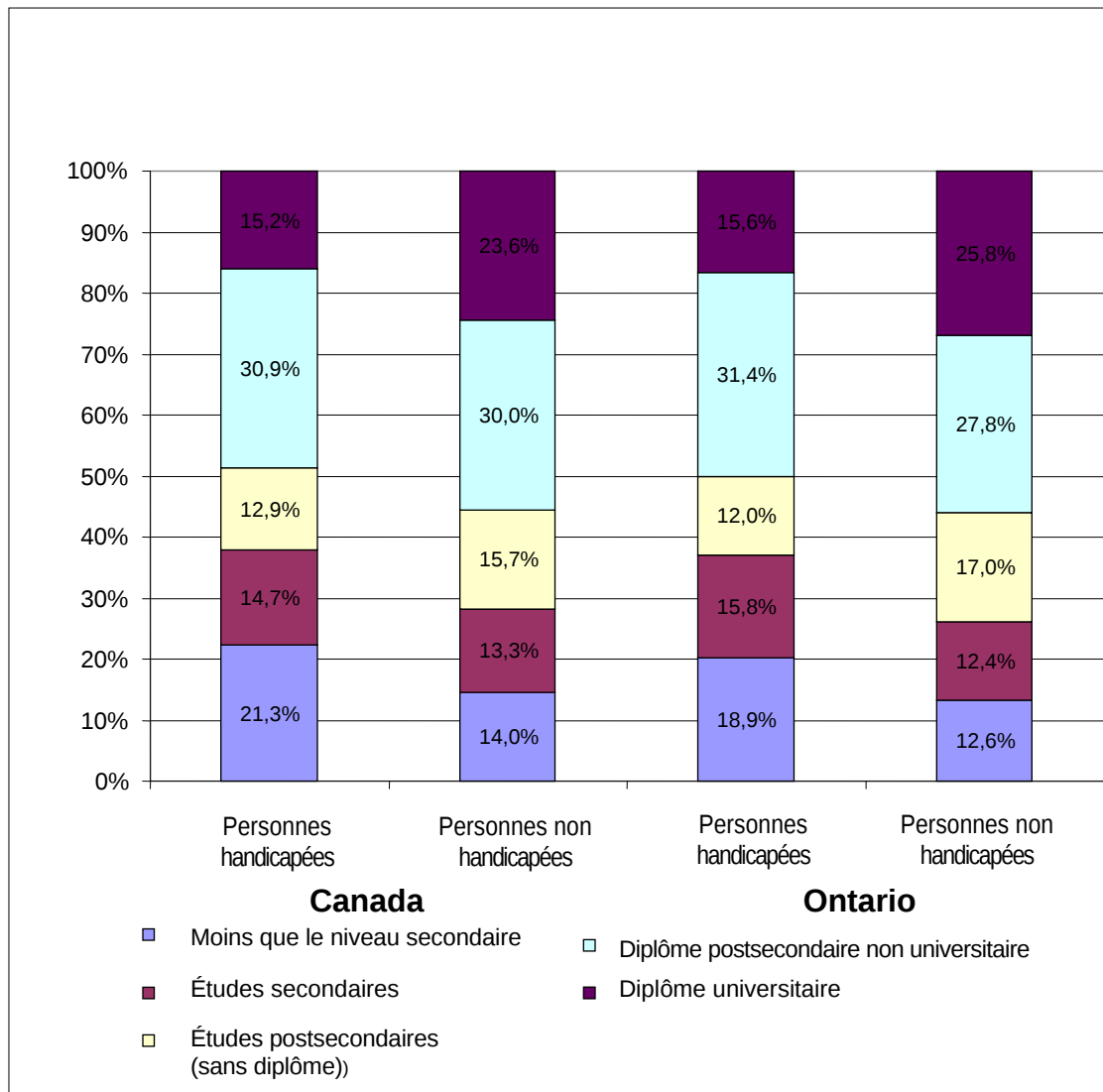
1. Services de soutien à la vie dans les logements avec services de soutien (services d'auxiliaires et de soutien personnel sur place prédéterminés ou de garde, 24 heures sur 24);
2. Services d'auxiliaires et de soutien personnel à domicile (services d'auxiliaires prédéterminés généralement offerts du début de la journée jusqu'en fin de soirée à la maison, en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement ou de formation où les clients suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat);
3. Financement direct – services d'auxiliaires autogérés (la personne reçoit des fonds pour des services d'auxiliaires et les utilise pour avoir recours aux services des auxiliaires).

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 590 clients ont reçu des services d'auxiliaires. ⁷

⁷ Ce chiffre représente le nombre de clients ayant reçu des services d'auxiliaires en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement pour adultes où ils suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat. Au dépôt du rapport, environ 50 p. cent des organismes avaient retourné les données de l'enquête. Les données de l'enquête de 2007-2008 ont été utilisées pour les autres.

Plus haut niveau de scolarité atteint



Le plus haut niveau de scolarité chez les personnes handicapées et les personnes non handicapées de 16 à 64 ans en Ontario et au Canada.

Source : Statistique Canada, 2007. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2007.

Nota : Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %, car certaines personnes n'ont pas répondu à cette question.

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus élevé de personnes handicapées n'ont pas terminé leurs études secondaires, comparativement au reste de la population.

De plus, un nombre moins élevé de personnes handicapées ont obtenu un diplôme universitaire, comparativement au reste de la population.

Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Un large éventail de programmes et de services offerts au niveau postsecondaire ont été relevés pour le partage des coûts. Ces programmes et ces services aident les étudiantes et les étudiants à réussir leurs études postsecondaires, ce qui leur permet d'obtenir et de conserver un emploi intéressant.

➤ **Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés**

Un financement est accordé aux collèges et aux universités pour les aider à respecter leurs obligations aux termes du *Code des droits de la personne de l'Ontario* afin de rendre leurs programmes et leurs services accessibles aux étudiantes et aux étudiants handicapés. Ces fonds visent à compléter les sommes que les collèges et les universités engagent à même leurs recettes générales pour s'acquitter de leurs obligations légales.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 36 770 étudiantes et étudiants handicapés ont reçu des services d'un collège ou d'une université en Ontario. Exemples de services fournis aux étudiantes et étudiants : tutorat, prise de notes, acquisition de matériel et de technologie, interprétation gestuelle et services de diagnostic.

➤ **Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution**

Ce fonds couvre les dépenses engagées pour fournir du matériel dans des formats de substitution aux étudiantes et aux étudiants handicapés qui fréquentent un collège ou une université.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 1 398 commandes de matériel dans des formats de substitution ont été traitées et 491 clients ont été servis.

➤ **Services auxiliaires pour les étudiants**

- **Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive**

Ces fonds administrés par le Collège George Brown visent à fournir des services de soutien, notamment des services d'interprètes gestuels, aux étudiantes et aux étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui fréquentent les collèges de la région du grand Toronto ainsi qu'aux

étudiantes et aux étudiants inscrits aux programmes spéciaux offerts par le Collège George Brown.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 203 étudiantes et étudiants de la région du grand Toronto ont bénéficié des services de soutien du Collège George Brown.

- **Société canadienne de l'ouïe**

Dans le cadre d'un accord conclu avec la Société canadienne de l'ouïe, des fonds sont accordés pour fournir des services d'interprètes et des services de prise de notes informatisée aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel sourds, devenus sourds ou malentendants qui sont inscrits dans des établissements postsecondaires.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 58 étudiantes et étudiants ont bénéficié des fonds accordés par la Société canadienne de l'ouïe.

- **Fonds pour services d'interprète/intervenant**

Des fonds sont accordés aux collèges et aux universités de l'ensemble de la province pour les aider à assumer les coûts des services d'interprètes gestuels, d'intervenants, de prise de notes informatisée et de sous-titrage en temps réel pour les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 355 clients ont bénéficié du Fonds pour services d'interprète/intervenant.

➤ **Programme d'aide à l'apprentissage**

- **Fonds pour l'amélioration des services**

Le Fonds pour l'amélioration des services finance jusqu'à deux postes à temps plein dans chaque établissement postsecondaire public pour que les étudiantes et les étudiants des collèges et des universités ayant des troubles d'apprentissage puissent recevoir l'aide de spécialistes des stratégies d'apprentissage et des technologies d'assistance qui connaissent bien les troubles d'apprentissage.

- **Centres régionaux d'évaluation et de ressources**

Du financement est accordé à deux centres régionaux d'évaluation et de ressources situés à l'Université Queen's, à Kingston, et au Collège Cambrian, à Sudbury. Ces centres posent des diagnostics, mènent des

recherches et offrent des services de soutien au public pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants de niveau postsecondaire ayant des troubles d'apprentissage.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 804 clients ont bénéficié des services des centres régionaux d'évaluation et de ressources.
- **Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays**

Cette bourse est offerte dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin d'aider les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui poursuivent des études dans des établissements situés à l'extérieur du pays parce qu'ils ont besoin de suivre des cours donnés en American Sign Language. La bourse couvre toutes les dépenses d'éducation admissibles, notamment les frais de scolarité, les livres et les fournitures ainsi que les frais de subsistance dépassant 350 \$ par semaine d'études. Les étudiantes et les étudiants qui ont un besoin financier sont admissibles à une aide financière maximale de 350 \$ par semaine d'études en vertu du Programme de prêts d'études intégrés Canada-Ontario.

Activités en 2008-2009 :

- ✓ 55 clients ont bénéficié de la Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays.

Section 4 : Dépenses de programmes

PROGRAMME ADMISSIBLE À L'EMTPH	DÉPENSES ADMISSIBLES FINALES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	
	2007-2008	2008-2009
Ministère des Services sociaux et communautaires		
POSPH : Soutien de l'emploi et prestation liée à l'emploi ⁸	62,6	38,9
Assistance en milieu de travail	10,4	10,2
Services visant le traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail ⁹	5,2	5,2
Initiative d'aide à l'intégration communautaire ¹⁰	26,4	29,1
Total partiel	104,6	83,4
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie ¹¹	19,9	25,8
Programmes liés à l'emploi offerts dans les hôpitaux psychiatriques provinciaux	0,5	0,6
Programmes de santé mentale communautaires liés à l'emploi		
Assistance en milieu de travail	8,4	9,3
Soutien à l'éducation	0,4	0,6
Entreprises innovatrices exploitées par les clients	2,0	2,0
Services d'auxiliaires	5,5	5,2
Total partiel	36,7	43,5
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		
Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés	25,5	25,0
Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution	1,4	1,5
Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive	2,1	2,5
Services auxiliaires pour les étudiants (Société canadienne de l'ouïe et Fonds pour services d'interprète/intervenant)	3,7	4,0
Programme d'aide à l'apprentissage	3,4	3,6
Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays	1,4	1,2
Total partiel	37,5	37,8
Administration – 15 % des dépenses provinciales totales	26,8	24,7
Dépenses totales	205,6	189,4
Contribution fédérale	76,4	76,4

⁸ Nota : Une part des prestations accordées par le POSPH est réclamée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Les dépenses qui précèdent ne représentent que la part de la prestation liée à l'emploi qui fait l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH.

⁹ Ces services n'incluent pas les coûts des programmes ITT dans les communautés des Premières puisque puisqu'en vertu de la Convention sur le bien-être des Indiens de 1965, les dépenses sont partagées avec le gouvernement fédéral. Nota : 75 p. cent des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

¹⁰ Cela représente un total combiné des dépenses admissibles axées sur le partage des coûts pour le programme Fondations et l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire. En septembre 2005, les gens accédaient aux programmes Fondations par l'entremise de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire. Nota : 60 p. cent des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

¹¹ Nota : 21,3 p. cent des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

Perspectives d'avenir

Nous en sommes actuellement en voie d'analyser la direction recommandée relativement aux normes proposées par nos comités sur l'accessibilité. Étant donné que ces comités ont achevé l'établissement de leurs normes, les prochaines étapes doivent à présent être entreprises. Le rôle de notre gouvernement consiste maintenant à traduire ces propositions en normes d'accessibilité à la fois constructives et réalistes.

Plus que le début d'une décennie, l'année 2010 marque l'amorce d'une nouvelle ère en matière d'accessibilité pour l'Ontario. Notre première norme, qui touche les services à la clientèle, est maintenant en vigueur au sein des organismes du secteur public de la province. La fonction publique de l'Ontario, dont les hôpitaux, les collèges et les municipalités, est dorénavant tenue d'offrir un service à la clientèle accessible à l'ensemble de la population. Le secteur privé fera de même dès 2012.

Une barrière à la fois et une norme à la fois, nous nous rapprochons de notre objectif qui consiste à faire de l'Ontario une province plus accessible pour les personnes handicapées et plus inclusive pour chacun d'entre nous.